

Enseignante de maternelle

En hébreu: **Ganenet - גננת**

Pour être institutrice en Israël, il faut être obligatoirement être diplômé en Israël.

Les études dans ce domaine se déroulent sur trois ou quatre ans en Israël.

Une personne diplômée de l'étranger ne pourra être Institutrice en Israël si elle n'a pas étudié cette profession en Israël.

Si une personne a commencé ses études à l'étranger et souhaite faire une passerelle pour poursuivre ses études en Israël, il faudra que l'organisme où se dérouleront ses études, vérifie la demande afin de la valider ou non.

Pour une personne qui souhaite faire des études en Israël et suivre cette voie, elle peut vérifier auprès de l'office des étudiants (minhal hastudentim) si elle peut bénéficier d'une bourse étudiante. Il faut pour cela répondre aux critères de l'obtention des bourses. Vous pouvez vérifier cela auprès de la responsable des étudiants francophones, Tiffany, en lui envoyant un email à cette adresse : acfr@moia.gov.il. Vous pouvez également prendre contact avec l'association CNEF (Centre National des Etudiants Francophones en Israel): cnef@cnef.org ou encore l'organisme qui s'occupe de l'orientation pour les études supérieures: etudes@israel.com.

Pour être directeur/directrice de gan en Israël, il faut être diplômé d'études supérieures et avoir un diplôme d'enseignement délivré en Israël – pour ce diplôme d'enseignement, il faut contacter le ministère de l'éducation israélien. Les contacts utiles sont disponibles via ce lien <https://archive.jewishagency.org/fr/aliyah/program/37291>.

Pour les personnes souhaitant ouvrir une crèche ou un gan, nous vous conseillons de contacter l'organisme Business IL réunissant des avocats, experts-comptables, fiscalistes israéliens qui vérifieront si votre projet est viable sur le marché israélien et vous accompagneront pour que vous le réalisiez en respectant la législation en vigueur et en vous permettant de bénéficier des avantages fiscaux accordés aux nouveaux immigrants qui souhaitent créer une société en Israël. Leur site <http://www.2binisrael.org.il/index.php?language=fra> - Il faudra laisser vos coordonnées et l'objet de votre demande en français – avant même votre alyah – pour que l'organisme vous mette en relation avec un interlocuteur francophone.

Assistante maternelle - Sayat ganenet - סייעת גננת

En Israel, dans un Gan jusqu'à 5 enfants par assistante maternelle, pas besoin de diplôme ou de permis.

A partir de 3 ans, il est possible de mettre son enfant dans un Gan municipal. Pour postuler dans un Gan municipal, il faut contacter la mairie de la ville en question et commencer la procédure d'inscription puis de recrutement vers mai/juin.

Dans un Gan privé, les enfants sortent à 14.00.

Il y a les "Tsaaron" (l'équivalent du centre aéré) où l'enfant peut rester jusqu'à 17h00-17h30.

Il est possible de travailler dans un Gan privé sans avoir de diplôme ni même l'hébreu.

Le salaire moyen dans ce secteur et pour ce métier se situe entre 28,5 et 30 ₪/heure.